

*Initiatives ministérielles*

tous les Canadiens puissent participer à ses travaux et que les résultats de ceux-ci soient accessibles et intelligibles.

• (1225)

La députée de Halifax a dit avoir toujours pensé qu'il fallait démythifier le droit. Tous ceux d'entre nous qui ont pratiqué le droit en savent quelque chose. Nous pouvons travailler dans une tour d'ivoire, préparer notre jargon obscur et parler entre nous en utilisant un langage particulier sans jamais communiquer avec les Canadiens, voire avec nos clients. C'est à croire que, si une question est entourée de mystère, seul un expert peut l'élucider.

Nous ne sommes pas satisfaits de cette situation. Le Parti réformiste ramène sans cesse la question sur le tapis, mais il nous critique parce que nous créons une commission du droit aux travaux de laquelle tous les Canadiens peuvent participer et dont les résultats sont accessibles et intelligibles.

Cette commission du droit fera appel à des pratiques innovatrices en matière de recherche, de consultation et de gestion puisqu'elle appliquera de nouvelles techniques, ce que l'ancienne Commission de réforme du droit, aussi compétente fut-elle, avait du mal à faire. Les commissaires devront rendre compte de leurs activités aux principaux groupes touchés par la réforme du droit, en bâtissant des partenariats sur les connaissances et les compétences existantes.

Cet aspect est intéressant, car, par cet aspect aussi, il contraste avec les paroles et les actions du Parti réformiste. Les réformistes éprouvent beaucoup de plaisir à parler des groupes d'intérêts spéciaux et à accuser le gouvernement d'être captif de ces groupes. En fait, ils veulent dire que nous écoutons des groupes auxquels ils restent sourds. Ce qu'ils appellent des groupes d'intérêts spéciaux, comme l'American National Rifle Association, certaines organisations censées se préoccuper de la faune ou des gens que je qualifie d'artilleurs, n'en sont pas, évidemment. L'expression ne sied pas à ces groupes qu'ils écoutent.

Il existe beaucoup de groupes d'intérêts spéciaux. Certains s'intéressent au bien-être des humains et veulent faire avancer l'humanité, tant à l'échelle internationale que canadienne. Ils pourront s'adresser à la commission du droit et n'auront plus à consacrer des centaines de milliers de dollars pour faire du lobbying auprès des parlementaires, que retiennent d'autres aspects de leur travail. Les groupes d'intérêts spéciaux et les particuliers auront une place où se faire entendre. Je ne comprends pas comment le Parti réformiste peut s'opposer à cela.

En vertu de son mandat, la commission devra être rentable tant au niveau de ses activités que de la formulation de recommandations et d'avis. L'ancienne commission de réforme du droit, à l'instar de nombreux organismes qui ont conseillé les gouvernements dans le passé, n'avait pas à s'inquiéter des budgets ou de la rentabilité des recommandations faites au gouvernement. La rentabilité fait partie du mandat que nous confions à ce groupe. Nous lui disons: «En élaborant un projet ou une mesure législative, vous devez tenir compte de son incidence financière.»

Je suis d'avis que ce projet de loi est caractéristique du bon gouvernement libéral du Canada. Il représente une partie du travail que la majorité de Canadiens nous ont élus pour accomplir.

Je n'oublierai jamais que mon adversaire réformiste aux élections avait déclaré que, si le Parti réformiste formait le gouvernement—comble de fantaisie—, il écouterait les Canadiens. Nous entendons mettre sur pied un organisme qui ne se contentera pas d'écouter les Canadiens, mais qui leur dira: «Donnez-nous votre avis sur ce sujet parce que nous allons en tenir compte.» Quand nous agissons ainsi, que fait le Parti réformiste? Il parle politique, comme d'habitude. Les réformistes chahutent, mais ils n'ont même pas pris la peine d'examiner ce que faisait vraiment le projet de loi.

À ce propos, je voudrais commenter une autre chose que j'ai entendue aujourd'hui. On semble tenter de semer la frayeur pour saborder un projet de loi aussi important que celui-ci.

Lorsque les députés réformistes parlent de crimes de violence, lorsqu'ils cultivent un mythe selon lequel la criminalité avec violence est en progression au Canada, ils sont loin de rendre service à leurs électeurs. Ils n'ont pas à inventer une situation de toutes pièces pour essayer ensuite de forcer le gouvernement à agir en conséquence, ni à dresser des épouvantails afin de les renverser. Comme membres d'un tiers parti responsable, les députés devraient s'attarder aux problèmes réels de notre société.

Il est certain qu'il y a des crimes de violence au Canada, et il est tout aussi certain que cette criminalité, quelle que soit son importance, est inacceptable. Toutefois, il est faux de prétendre qu'elle est en progression et que le gouvernement ne fait rien pour lutter contre elle. Il est également faux de dire qu'une commission du droit, composée de représentants de toutes les sphères de notre société, ne s'occupera pas de cette criminalité.

• (1230)

Ce projet de loi répond aux attentes des Canadiens. Je félicite le ministre de la Justice de ce qu'il a dit en présentant le projet de loi. Le projet traduit une attitude vraiment libérale et canadienne face à la réforme du droit. Le ministre a dit que notre régime juridique était aux prises avec des problèmes juridiques com-